



Bureau Exécutif

Relevé de décisions

Réunion en visioconférence du Jeudi 27 Janvier 2022

Le Président **Loreto GUAGLIARDI** ouvre la séance à 12h15.

Présents : Mesdames **BRETHES - DANTHEZ** - MM. **GUAGLIARDI P. - OYHAMBERRY - ROSELIER**

Excusés : MM **LUMALE - VIELLE**

En préambule, le Président renouvelle toutes ses condoléances attristées au club de la Violette Aturine suite au décès de Gérald PIROT, éducateur et dirigeant. Il adresse aussi toutes ses amitiés à la famille et aux proches et notamment à son frère, David, co-président.

Ordre du jour :

- **Protocole sanitaire applicable dans les compétitions régionales et départementales**

Le protocole régional en cours qui venait en complément du protocole national est abrogé ; S'applique désormais avec effet immédiat et pour toutes les catégories le seul protocole national édité par la Fédération Française de Football. Il prévoit notamment qu'un club peut solliciter le report d'une rencontre s'il compte dans l'effectif de l'équipe considérée 4 cas positifs au COVID 19 sur 7 jours lissés. Pour déterminer l'effectif concerné, il y a lieu de prendre en compte la composition présentée sur la dernière feuille de match officielle de l'équipe. En pièce jointe, vous trouverez la dernière version du protocole fédéral.

Présentation du Pass Vaccinal :

La présentation du Pass Vaccinal est obligatoire pour toutes les personnes majeures et pour les mineurs âgés d'au moins 16 ans, comme prévu dans la loi.

Pour que le **PASS VACCINAL** soit valide lors du contrôle, il y a **3 possibilités** :

- ☑ Soit présenter un schéma vaccinal complet ;
- ☑ Soit présenter un certificat de rétablissement de la covid-19.
- ☑ Soit présenter un certificat de contre-indication à la vaccination covid.



Une dérogation permettant d'utiliser un certificat de test négatif de moins de 24h dans le cadre du Pass Vaccinal, sera possible jusqu'au 15 février, pour les personnes ayant reçu leur première dose de vaccin d'ici là, dans l'attente de leur deuxième dose.

- **Communication courrier ou courriel avec l'instance départementale**

Devant la multiplication des courriers ou courriels qui parviennent au secrétariat du District non revêtus de la signature manuscrite et/ou électronique d'un représentant habilité de l'association ce qui perturbe le bon fonctionnement des commissions départementales et des services administratifs, il est décidé ce qui suit :

« Tout courrier ou courriel doit être adressé à l'instance départementale sur papier à entête du club et/ou à partir de la boîte mail officielle ; Il sera nécessairement signé par un représentant habilité de l'association qui fera figurer son nom, prénom et fonction. A défaut de l'observation de ces deux règles, le courrier ou courriel concerné sera retourné au club pour validation. »

Cette mesure prend effet immédiatement avec une période d'adaptation de 15 jours soit jusqu'au jeudi 10 février 2022. Au-delà, elle sera pleinement applicable.

- **Ordonnancement des calendriers**

Les membres du Bureau Exécutif tiennent à remercier et à féliciter les clubs qui ont tout mis en œuvre pour respecter le calendrier de la Coupe des Landes. Le tirage au sort des 1/8èmes de finale des Coupes Seniors pourra ainsi se dérouler normalement mercredi prochain, 02 février 2022, dans le cadre de l'émission télévisée « Le Mag du football landais » retransmise en direct sur nos réseaux à partir de 19h.

Concernant les rencontres en retard, toutes catégories, il est décidé que la date butoir pour la mise à jour du calendrier interviendra le 02 mai 2022. Les clubs concernés qui ne disposeraient pas d'une date de libre au calendrier devront jouer en semaine sur un terrain homologué pour nocturne. Le Pôle des Activités Sportives reste chargé de la programmation des matches remis.

Une première levée des restrictions sanitaires doit intervenir le 02 février 2022 ; Elle n'aura que peu d'incidence sur la pratique sportive mis à part le port du masque qui ne sera plus obligatoire en extérieur. La date du mercredi 16 février 2022 marquera la fin de la fermeture des buvettes et lieux de restauration à l'intérieur des enceintes sportives.

Pour faire un point sur la situation sanitaire et ses conséquences sur l'activité sportive, un nouveau rendez-vous en visio-conférence est proposé le **vendredi 11 février 2022 de 12h15 à 13h**. Le lien Zoom sera adressé aux clubs dans les prochains jours.



Questions diverses :

Tour Elite U19 : L'entraîneur national, Landry CHAUVIN, effectue actuellement une visite des sites retenus pour les entraînements et rencontres officielles, ce qui explique l'absence excusée sur cette réunion du Directeur Administratif et Financier. L'organisation définitive de cette compétition internationale sera communiquée au prochain Conseil d'Administration convoqué pour le samedi 05 février 2022

Recrutement d'un agent de développement en arbitrage en partenariat avec le District des Pyrénées-Atlantiques : La candidature de Quentin LANET a été validée par les présidents des deux instances concernées. Son embauche est prévue le 01 mars 2022. Le District des Landes de football sera porteur du dossier.

Réunion des présidents des clubs de N2, N3, R1 et R2 : Le Président indique aux membres du Bureau qu'il réunira prochainement les présidents des clubs nationaux et régionaux R1 et R2. L'ordre du jour de cette rencontre portera notamment sur les relations inter-clubs.

Réunion des présidents de District avec le Président de la Ligue Nouvelle Aquitaine : Le Président donne un compte-rendu succinct de cette réunion qui s'est tenue mardi 25 au siège du District de la Haute-Vienne de football à Poitiers.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 13h.

Vu le Président, **Loreto GUAGLIARDI**



31.01.2022